



## Achat sur un bien immobilier

Par laetietgil, le **06/08/2009** à **11:07**

Bonjour,

Je souhaiterai acheter un terrain agricole sur lequel est implante un cabanon(18m<sup>2</sup>) en ruine dont il reste trois murs et 1/2 de la toiture. L'agriculteur demande un compteur edf agricole. Peut-on me refuser légalement la réhabilitation du cabanon et une extension de 20 ou 30% de sa surface actuelle?

Si l'agriculteur demande un permis de construire pour un hangar agricole peut-il nous retroceder ce permis?